



Ordonnance de télécom CRTC 2007-444

Ottawa, le 28 novembre 2007

Le Conseil **approuve provisoirement** les ententes suivantes déposées en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
TBayTel/ Shaw Telecom Inc.	Entente d'interconnexion pour la fourniture du service 9-1-1 à une entreprise de services locaux concurrente	8340-T8-200716566	le 21 novembre 2007
TBayTel	Entente relative au service de fichiers d'échange d'inscriptions ordinaires	8340-T8-200716574	le 21 novembre 2007
TBayTel/ Shaw Telecom Inc.	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-T8-200716608	le 21 novembre 2007
Société TELUS Communications/ Shaw Telecom Inc.	Appendice 1 révisé de l'annexe C à l'Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-T66-200501157	le 16 novembre 2007
Société TELUS Communications/ Shaw Telecom Inc.	Ajout de l'appendice 5 à l'annexe C à l'Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-T66-200501157	le 19 novembre 2007

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>